



## Comment prouver une diffamation par des inconnus

-----  
Par fc1958

Bonjour,

Comment faire pour prouver la diffamation ?

Suite à un signalement (vengeance) suivi d'une enquête de voisinage, ma vie a basculé. Des personnes mal intentionnées (5 dont une est fonctionnaire de police) m'ont fait une réputation peu enviable de délinquant sexuel en répandant des rumeurs. J'ai essayé de les dénoncer auprès du procureur mais sans preuves la plainte a été classée, et le fonctionnaire de police n'a pas apprécié ma démarche. Depuis ces quelques personnes, aidées par la police, essaient de me faire peur, de me faire partir de la ville à coup de plaintes de complaisance, mains courantes, basées sur des accusations mensongères.

Comment faire ?

Merci

-----  
Par fc1958

Bonjour

J'ai retrouvé ce post que j'avais cru supprimé !

Et...toujours aucune réponse !?

Moi je vis l'enfer depuis plus de 10 ans et tout le monde s'en fout.  
J'avais pensé engager un détective ou un truc du genre, mais ma petite retraite ne me le permet pas !

La justice c'est comme tout, ça a un prix, faut pouvoir se la payer !

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Les bénévoles n'ont sans doute pas été inspirés par votre titre peu clair.

S'il y a eu des plaintes et des mains-courantes infondées, vous pouvez déposer plainte pour dénonciation calomnieuse. Dans le cas assez improbable où "la police" et pas seulement un agent isolé en auraient après vous, déposez plainte auprès du procureur :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[/url]

Donnez la liste des plaintes et mains-courantes avec les dates, les preuves sont déjà entre les mains de la police ainsi que l'identité des auteurs de ces dénonciations.

Violet vous a indiqué le moyen d'avoir l'avis d'un avocat gratuit.

Pour ce qui est de réunir des preuves, il faut avoir plus de détails : qu'est-ce qui vous permet d'accuser ces cinq personnes de vous faire une mauvaise réputation, et pas d'autres individus ? Une rumeur, par nature, se diffuse, il est rarement évident d'en trouver la source.

-----

Par Heniri

Hello !

FC, que des rumeurs circulent à votre propos vous ne pourrez malheureusement rien faire contre sur un plan judiciaire (par définition une rumeur est de source anonyme). Ce n'est pas forcément facile mais on ne peut que les traiter par l'indifférence, notamment au moment où un tiers (bien intentionné ?) vous les rapporte, en changeant de sujet ou en prenant congé de ce tiers. Mais une chose est sûre il est évidemment impossible de "prouver une diffamation lancée par des inconnus" et donc de porter plainte alors !

Vous évoquez aussi de nombreuses plaintes ou mains déposées contre vous :

- Concernant les plaintes, quelles ont été les suites données ? Avez-vous été convoqué ? Certaines procédures sont-elles allées plus loin ? Quel en ont été les résultats ?

- Concernant les mains courantes, autant que je sache ce ne sont au fond que des "consignations" d'évènement (déclarés unilatéralement\*) qui ne déclenchent pas de procédures. Comment savez-vous que des personnes ont déposé des mains courantes vous visant ?

\* la personne qu'on met en cause n'en est même pas avertie !

A+